

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201207-003****du 07 décembre 2020****n°003****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice :

PRESENTS (24) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (1) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) : Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Henri COLIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Participation financière à la plateforme d'attractivité PLLACE**

Fruit du travail collaboratif depuis 3 ans entre Entreprises en Vienne (qui regroupe 12 associations économiques départementales), la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, la plateforme « PLLACE », est un outil d'attractivité au service du territoire, dont le lancement est prévu en décembre 2020.

L'association AVRH (Association pour la Valorisation des Ressources Humaines), créée par le MEDEF et l'UIMM, porte ce projet en associant, en plus des partenaires précédemment cités, les partenaires suivants : les communautés de communes Vienne et Gartempe et du Loudunais, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'État.

Les objectifs de cet outil sont :

- *de lever les freins à la mobilité pour les personnes souhaitant venir s'installer sur le territoire de la Vienne, en accompagnant à la mobilité des futurs salariés et leur famille,*
- *d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement, l'accueil des nouveaux salariés,*
- *de développer les synergies inter-entreprises,*
- *de former les personnes du territoire en lien avec les besoins des recruteurs (personnes cibles : demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, jeunes...),*
- *de renforcer l'image du territoire et des communes qui composent le territoire de la Vienne pour une meilleure attractivité.*

La plateforme numérique PLLACE sera composée de trois blocs d'informations répartis comme suit :

- *1^{er} bloc « Cadre de Vie » composé de deux parties :*
 - *Vivre dans la Vienne : environnement, situation géographique, transports, santé et activités,*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20201207-003

du 07 décembre 2020

n°003

page 2/3

- *Villes à vivre : descriptif des principales villes du département.*
- *2ème bloc « Activité économique » composé de trois parties :*
 - *Les entreprises de la Vienne (panorama et chiffres clés),*
 - *L'entrepreneuriat en Vienne (aide à la création/reprise d'entreprises),*
 - *Les projets structurants (exemples sur les différents territoires).*
- *3ème bloc « Place de marché » qui permettra un accès direct au « sourcing », fournisseurs/clients et aux offres d'emploi.*

Le budget prévisionnel s'établit ainsi :

	Dépenses		Recettes	
	2021			
Salarié AVRH		40000	Entreprises	70000
Réalisation plateforme		65000	Grand Poitiers	8800
			Grand Châtellerault	8800
			C. de Communes Val de Gartempe	4400
			C. de Communes du Loudunais	4400
Création charte, marque, communication lancement, salons pro		32000	État	4000
Matériel info + divers + déplacements		8400	Conseil régional	45000
	Total	145400	Total	145400
	2022			
Salarié AVRH		70000	Grand Poitiers	8800
			Grand Châtellerault	8800
			C. de Communes Val de Gartempe	4400
			C. de Communes du Loudunais	4400
communication, salons pro		15000	Conseil Régional	45000
Évolution site		20000		
Divers (charges fixes, déplacements...)		1500	Entreprises	35100
	Total	106500	Total	106500
	2023			
Salarié AVRH		70000	Grand Poitiers	8800
			Grand Châtellerault	8800
			C. de Communes Val de Gartempe	4400
			C. de Communes du Loudunais	4400
communication, salons pro		15000	Conseil Régional	45000
Évolutions site		19500	Entreprises	35100
Divers		2000		
	Total	106500	Total	106500

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20201207-003

du 07 décembre 2020

n°003

page 3/3

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3.I.1. 1 des statuts de la Communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

CONSIDÉRANT l'intérêt de Grand Châtellerault de participer au financement et à la mise en place de cette plateforme portée sur l'attractivité du territoire, s'inscrivant dans la démarche de marketing territorial,

CONSIDÉRANT la nécessité pour Grand Châtellerault de s'associer à un outil pertinent auprès des entreprises connaissant des difficultés de recrutement,

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 90.11/6574/4300.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 8 800 euros à l'association AVRH pour l'année 2021. Le versement des subventions des années 2022 et 2023 (8 800 euros maximum par année) sera soumis à la présentation d'un bilan intermédiaire (bilan de l'année et prévisions budgétaires année n+1) dans le courant du dernier trimestre de chaque année.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90.11/6574/4300.

Vote : Adopté à l'unanimité